

Note de service n°2 du 10 septembre 2015

Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés). N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émise puis archivée.

Circonscription d'Auxerre 1

Téléphone

03 86 72 20 43

Télécopie

03 86 51 21 30

Courriel

secaux1@ac-dijon.fr

<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>

12 bis boulevard Galliéni

BP 66

89011 Auxerre cedex

Évaluation diagnostique nationale CE2

La maîtrise de la langue et les compétences mathématiques jouent un rôle crucial dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale. Il est important que chaque élève puisse faire l'objet d'une attention particulière dans la construction progressive de ces compétences complexes, afin de soutenir son implication, sa motivation et sa confiance en ses capacités.

Une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques à des fins diagnostiques **est mise en place au début de la classe de CE2**. Par l'analyse et les ajustements des enseignements qu'elle permet, cette évaluation diagnostique participe de l'étayage de ces apprentissages essentiels.

Pour accompagner les enseignants, éduscol met en ligne une banque d'outils de plus de 414 fiches en mathématiques et en français, consultable à l'adresse suivante : eduscol.education.fr/pid33060/banque-outils-pour-l-evaluation.html

Chaque fiche proposée est centrée sur les compétences mises en jeu dans les apprentissages indépendamment des méthodes pédagogiques employées, et permet d'apprécier le degré de maîtrise de la compétence pour adapter la progression pédagogique de l'élève. Les fiches sont accessibles, en français comme en mathématiques, par domaine d'apprentissage et par niveau de difficulté.

En outre, pour faciliter la mise en œuvre de l'évaluation et afin de guider les enseignants qui ne souhaiteraient pas constituer eux-mêmes leur sélection d'items, la direction générale de l'enseignement scolaire a élaboré **trois livrets proposant chacun une sélection d'environ 70 items organisés en séquences de 35 à 40 minutes, ainsi que les consignes de passation et de correction.**

Une fiche explicative précise, afin d'en faciliter la lecture, les modalités de constitution de ces trois livrets.

Les enseignants ont donc la possibilité :

- soit de constituer leur propre protocole, à l'aide des fiches de la Banqu'outils ;
- soit d'utiliser l'un des trois livrets proposés sur Eduscol.

La passation se fera entre le 14 septembre et le 2 octobre 2015.

Par ailleurs, je vous invite à utiliser les heures de la deuxième journée de pré-rentrée pour prendre connaissance de ces nouveaux outils et, ensuite, analyser les productions des élèves.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale



Olivier GOUEL

enseignant	émargement

enseignant	émargement